

LES EXPERIENCES CLINIQUES⁽¹⁾

par le professeur **Ch. ACHARD**, de Paris.

C'est un honneur toujours très grand mais parfois périlleux pour un professeur que d'être invité à prendre la parole dans une université étrangère. Mais quand la leçon s'adresse à des auditeurs aussi peu étrangers que le sont les Canadiens pour un Français, l'honneur se double d'une joie sans mélange. Aussi ne saurais-je trop remercier Mgr. le Recteur de l'Université Laval et M. le Doyen de la Faculté de Médecine de m'avoir procuré ce plaisir, et vous, MM. les Professeurs, de bien vouloir, en vous joignant aux élèves, me prêter l'attention d'un auditoire d'élite.

Pour inaugurer l'enseignement de cette année scolaire, il m'a paru que la meilleure introduction serait de vous parler des progrès réalisés depuis quelque temps dans l'examen des malades, grâce aux incessantes acquisitions de la science. La question est ici d'autant plus actuelle que la préoccupation présente de tous les maîtres dans vos universités de langue française est précisément de développer le culte des recherches scientifiques, source véritable du progrès dans l'art de guérir.

Considérez les admirables découvertes dont la médecine a bénéficié depuis trois quarts de siècle. La physiologie, grâce à Claude Bernard, a donné l'explication de nombreux troubles pathologiques et la microbiologie, grâce à Pasteur, a dévoilé les causes de beaucoup de maladies, en même temps qu'elle apportait de nouveaux moyens de les reconnaître et de les combattre. C'est de l'expérimentation que sont principalement sortis les progrès de la clinique, et cette expérimentation, d'abord limitée aux animaux de laboratoire, s'est adaptée peu à peu à l'homme au point de pouvoir être transposée dans les salles d'hôpital. C'est précisément ce que je me propose de vous exposer en vous entretenant des expériences cliniques.

Voilà deux mots qui semblent jurer l'un avec l'autre. Le mot expérience, qu'il suffit de prononcer pour mettre en émoi les antivivisecteurs, éveille communément dans le public l'idée de pauvres bêtes auxquelles on inflige de cruelles tortures, ou pour le moins il suggère l'idée de recherches délicates, faites dans un laboratoire avec tout un attirail d'instruments compliqués. D'autre part, le mot clinique par son étymologie même, évoque le tableau de lits de malades, auprès desquels s'empresse un personnel médical dont le dévouement et la pitié sont les devoirs fondamentaux. Expérimenter sur cette humanité souffrante comme *in anima vili* n'est-il pas criminel, et la seule idée n'en est-elle pas coupable ?

(1)—Leçon faite à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 12 septembre, 1922.